



DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE D'ALBAS

Séance du mardi 20 juin 2023
DE 2023_016

Membres en exercice : 7

Présents : 6

Votants: 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance:

Cécile CROS

Date de la convocation: 08/06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt juin 18 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire sous la présidence de Jean Claude MONTLAUR,

Présents : Jean Claude MONTLAUR, Michel MAZERM, Cécile CROS, Michel DANEZAN, Denis INTSABY, Sylvain THRITHARD

Représentés:

Excusés: Romain CHANOIS

Absents:

Objet: Achat Parcelles chemin le Claux -

Achat Parcelles pour création du chemin d'accès Le Claux

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Mme SOLDAN (par habilitation familiale) est prête à vendre les parcelles B681 et B687 à la commune.

Les parcelles sont situées sur la D40 route de Coustouge.

L'acquisition de la parcelle B681 permettrait de créer un accès pour rejoindre le chemin du Claux.

La parcelle B687 est mitoyenne à une parcelle communale B688.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget communal du montant nécessaire à l'acquisition

LE CONSEIL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition des parcelles, appartenant à M SAURY André, cadastré B681 et B687, d'une contenance de 895 m², pour un prix maximum de 900 € + frais de notaire et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Le Maire, **M. Jean-Claude MONTLAUR**

